

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2017-372 modifiant le règlement 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles saisonniers dans les zones 204-A et 226-AF, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 1<sup>er</sup> mai 2017, à 19 h 15, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoqué par avis public en date du 18 avril 2017.

Présences : Les conseillères mesdames Germaine Leboeuf et Nancy Benoît, monsieur Adam Perreault et sont présents. La mairesse, madame Diane Aubut préside l'assemblée.

Sont absents : Messieurs Steve Massicotte, Francis Perron, Richard Cossette

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement de zonage
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

**1. Ouverture de l'assemblée publique**

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Diane Aubut.

**2. Présentation du projet de règlement de zonage**

Le directeur général présente le projet de règlement 2017-372 modifiant le règlement 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles saisonniers dans les zones 204-A et 226-AF, soit :

Il a pour objet d'ajouter «Article 15.8 – Habitation pour les travailleurs agricoles» et ajouter dans la grille de spécification des zones 204-A et 226-AF ce type d'habitation.

**3. Période de questions et commentaires**

Aucune.

**4. Clôture de l'assemblée publique**

Madame la mairesse Diane Aubut déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 18.

---

Diane Aubut  
Mairesse

---

Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier